

Une femme sur quatre victime de violences sexuelles intraconjugales !!!

Pédopornographie .Viols. Incestes

Publié par: Walda Colette Dubuisson

Publié le : 19-02-2014

Une femme sur quatre en Belgique est ou a été victime de violences sexuelles commises par son partenaire, indique Amnesty International mercredi. "De nombreuses victimes n'osent pas porter plainte, tandis que d'autres ignorent qu'elles peuvent le faire, ou comment le faire, ou simplement que le viol entre partenaires est punissable", précise Amnesty, en marge du lancement, le 6 mars prochain, d'une nouvelle campagne de sensibilisation à la question du viol intraconjugal intitulée

"Quand c'est non, c'est non".

La plupart des victimes de viols ne portent jamais plainte à la police. C'est pourquoi Amnesty International et SOS Viol ont mené un sondage auprès de 2000 personnes afin d'obtenir une estimation chiffrée des violences sexuelles intraconjugales en Belgique. Selon les résultats, 24,9% des femmes interrogées se sont déjà fait imposer des relations sexuelles forcées par leur partenaire. Cependant, un quart des femmes qui ont déjà été exposées à des violences sexuelles graves au sein de leur couple banalisent ces violences, les considérant comme "compréhensibles" ou "acceptables".

Les chiffres révèlent également qu'à peine 16% des victimes de violences sexuelles graves déposent plainte à la police, tandis que 40% n'ont jamais entrepris la moindre démarche. Autre chiffre interpellant, "selon une étude de 2009 réalisée à l'échelle européenne par la Child and Woman Abuse Studies Unit (London Metropolitan University), seules 4% des plaintes déposées en Belgique pour violences sexuelles intraconjugales débouchent effectivement sur une condamnation", affirme le directeur d'Amnesty International en Belgique francophone, Philippe Hensmans.

"Ces résultats montrent la gravité du problème et la nécessité d'une approche coordonnée et d'ampleur dans la lutte contre ces violations terribles des droits fondamentaux", souligne Amnesty, selon qui "il est effrayant de constater le manque de moyens octroyés à l'aide de première ligne aux personnes touchées par ce problème en Fédération Wallonie-Bruxelles".

La semaine dernière, la ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances Joëlle Milquet a également lancé une campagne visant à inciter les victimes de viol à porter plainte. Intitulée "Viol. Brisez le silence", elle se compose notamment d'un clip vidéo, d'une campagne sur les réseaux sociaux et de la mise en ligne d'un site internet, aideapresviol. <http://www.hulpnaverkrachting.be/fr/>

Source Belga

La personne confrontée à une agression sexuelle, quelle que soit la nature de cette dernière,

se pose un tas de questions. Ce site web offre une réponse aux questions des victimes, de leur famille et de leurs amis. Ce site web souhaite aussi encourager les victimes et leur entourage à faire une déclaration auprès de la police.

Parce qu'une agression sexuelle reste un délit.

Publiée le 12 févr. 2014

Ce clip a été réalisé afin de sensibiliser toutes les victimes de violences sexuelles, majoritairement des femmes, afin qu'elles portent plainte. Parce que la violence sexuelle est un crime.

Vous pouvez aussi consulter le site www.aideapresviol.be, qui veut venir en aide aux victimes, à leur famille et à leurs amis.

Une initiative du gouvernement belge en collaboration avec la police et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.